



Association MATOUS LANDES

27, rue des Ormes
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél: 05.58.71.03.06

Blog : <http://matouslandes.canalblog.com/>
Email: dominique.martin64@sfr.fr

Saint-Pierre-du-Mont le 7 janvier 2012

N° 1/2012/Matous Landes

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2012

Les membres de l'association Matous-Landes se sont réunis en assemblée générale ordinaire puis extraordinaire le samedi 7 janvier 2012 à 15h, à la maison des associations René Lucbernet à Mont-de-Marsan.

Il a été procédé à l'appel des membres présents et représentés.

Présents : Blot Philippe, Dauba Martine, Gratien Charles, Jougla Annie, Lemaitre Isabelle, Martin Dominique, Minier Marianne, Morlaes Christiane, Sansoube Isabelle, Wathelet Sophie, Wattelet Samuel, Courtial Jacky, Maurice Michèle, Martin Sylvie, Denis Annie, Davidson Chantal, Pégoraro Christine, Tastet Françoise, Fauthous Simone, Lafitte Anne.

Absents excusés : Jubineau Isabelle, Boeufgras Marianne, Bellotte Myriam, Cabanis Aurore, Farrer Christiane.

Autres participants : Veret Jeannine, Courtial Paulette, Martin Jeanine.

Invités excusés : Monsieur le Maire de Dax.

L'assemblée est présidée par Marianne Minier en qualité de présidente en exercice de l'association, et Dominique Martin est nommé secrétaire de séance.

La présidente rappelle l'ordre du jour.

Elle ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Elle remercie **Madame Chantal Davidson de représenter Madame le Maire de Mont-de-Marsan.**

Elle remercie enfin les bénévoles qui consacrent du temps et des moyens pour faire vivre l'association.

1 -Rapport moral :

Lecture est faite par la présidente du rapport moral dont une copie est jointe à la présente délibération. Ce rapport n'appelle pas d'observations de la part des membres présents. Il est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

2 -Rapport financier :

Lecture est faite par le trésorier du rapport financier dont une copie est jointe à la présente délibération.

Madame Sonia Barthel, présidente déléguée de la SPA/40, est vivement remerciée pour son don de 4600€ qui a permis de maintenir les comptes en équilibre.

Madame Davidson constate que le Marsan agglomération ne participe pas au financement de la campagne de stérilisation malgré les courriers échangés et la réunion du 21 septembre 2011 avec Madame Martine Hébrard et Monsieur Frédéric Bedin. Elle propose de relancer cette demande de convention indispensable à la poursuite de l'activité.

L'absence d'accord avec la SPA prive l'association d'une recette de 15000€. Pour faire face, il est proposé au vote de porter le montant de l'adhésion annuelle de 10€ à 15€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins la voie de Madame Maurice qui explique que cette décision ne serait pas comprise par les donateurs de Mimizan qui sont déjà réticents pour participer aux frais de stérilisation des chats errants.

3 - Objectifs 2012 :

Le secrétaire présente le budget 2012 qui est construit sur l'objectif de maintenir en fin d'exercice un avoir de 4000€ qui assurerait le financement de dépenses exceptionnelles ou la liquidation de l'association. Ce budget ne tient pas compte d'éventuels partenariats avec des associations nationales.

Avoir au 4 novembre 2011: 5293,91€

Recettes : 32 080€

Adhésions : 15 000€

Subventions: Saint-Pierre-du-Mont : 300€ - Mont-de-Marsan : 300€ - Tercis:200€

Conventions : Mimizan : 800€ - Mont-de-Marsan Agglo:2800€ - Dax:2500€ -

Pays Tarusate : 600€ - SPA:5 580€

Adoptions: 4 000€

Dépenses : 33 373,11€

Fonctionnement:800€

Alimentation : 2000€

Matériel : 200€

Vétérinaires : 30 373,11€

Avoir au 4 novembre 2012 : 4000€

Ce budget permet de définir les objectifs généraux suivants :

Organiser une campagne de stérilisation des chats libres sur le département des Landes (excepté les régions de Biscarrosse et Seignosse.) contre une participation financière des particuliers à hauteur de 45€ pour la stérilisation d'une femelle et 30€ pour un mâle.

Augmenter le nombre d'adhésions et de membres actifs.

Maintenir le nombre d'adoption de chatons et de chats âgés ou handicapés.

Organiser des actions de sensibilisation à la stérilisation.

Rechercher des partenariats.

Actions et indicateurs d'évolution :

Capter et faire stériliser 380 chats : 19 000€

Réaliser 70 adoptions : 2 000€

Soigner 3 000€

Obtenir la signature de conventions.

Demander un partenariat avec 30 millions d'amis.

Organiser 2 collectes de croquettes dans les supermarchés et 2 manifestations de sensibilisation à la stérilisation.

Mener toutes actions visant à empêcher l'euthanasie massive des chats ne pouvant être recueillis dans les refuges du département.

Abandon du projet de zone refuge.

5 -Election des membres du conseil d'administration :

La Présidente, le Secrétaire et le Trésorier en activité renouvellent leur candidature. Personne d'autre ne se présente.

L'assemblée renouvelle les mandats de Marianne Minier comme présidente, Dominique Martin comme secrétaire et Charles Gratien comme trésorier.

Marianne Minier recherche un volontaire pour l'emploi de vice-président avec pour objectif de préparer son remplacement au poste de président. Aucune candidature ne s'est exprimée.

6 -Organisation interne :

L'organigramme est en pièce jointe.

Madame Michèle Maurice qui s'était proposée l'année précédente comme déléguée pour la commune de Mimizan ne souhaite pas renouveler son mandat. Elle évoque la difficulté de mettre en œuvre la campagne de stérilisation dans un environnement hostile. Elle a été menacée et nous avons reçu des lettres anonymes au caractère insultant. La présidente propose une rencontre dans les jours à venir pour étudier la possibilité de poursuivre notre activité sur cette commune.

7 -Questions diverses :

Aucune question.

8 -Clôture :

Marianne Minier lève la séance à 16h45

9 – Assemblée générale extraordinaire.

Les participants à l'assemblée générale ordinaire participent à l'assemblée extraordinaire.

La seule délibération à l'ordre du jour est de proposer une modification des statuts.

Le secrétaire explique que Matous-Landes souhaite faire bénéficier à ses bénévoles du remboursement des frais de déplacement pour les activités qu'ils exercent dans le cadre défini à l'article 2 des statuts.

Pour cela, il est proposé de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Article 8

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) Le montant des cotisations.
- 2) Les subventions des personnes acquises à notre cause, voire celles présentées par notre association à des collectivités locales, départementales ou nationales.

Si les ressources de l'association le permettent, les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un justificatif :

Transport d'un animal chez un vétérinaire, un refuge ou une famille d'accueil.

Déplacement pour alimenter les colonies de chats.

Déplacement commandé par le président pour assister à des réunions portant sur l'activité de l'association .

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité des membres présents et elle est adoptée.

La présidente clôture l'assemblée générale extraordinaire à 17h et les participants se retrouvent pour partager la « galette des rois ».

La Présidente

Le Secrétaire

Le Trésorier